

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 395

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 31

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , le 112 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser que ce numéro unique d'appel d'urgence est bien le 112.